

D. Si vous leur assurez leur existence?—R. C'est possible.

D. Cela revient au même à la longue, mais c'est une manière différente de le faire.

M. Ross (Souris): Notre méthode pour arriver au même but est plus compliquée au Canada.

M. DONNELLY: S'ils avaient suivi la vieille méthode plutôt que ce qu'ils ont fait depuis trois ans, nous aurions perdu \$10,000,000.

M. Ross (Souris):

D. De cette manière c'est un fait que vous ne payez aucun frais d'entreposage pour le blé réel? La Commission canadienne du blé ne donne rien aux compagnies d'éleveurs pour l'entreposage du blé réel. Est-ce vrai?—R. Non. Elles ont du blé. Elles ont du blé réel dans leurs éleveurs, et il est couvert, disons, par du blé à terme de mai. Ce blé leur appartient. Elles l'ont payé comptant. Elles l'ont acheté de nous et nous l'ont payé comptant.

D. Vous ne payez aucun entreposage. Vous réglez tout cela avec du blé à terme, tout?—R. Non; les compagnies ont le blé réel dans leurs éleveurs et il est couvert, disons, par du blé à terme de mai. Ce blé leur appartient, elles l'ont payé comptant.

D. Vous ne payez aucun entreposage?—R. Pas sur le report de chaque semaine.

M. Donnelly:

D. Vous payez l'entreposage dans les éleveurs ruraux?—R. Oui, nous payons amplement d'entreposage pour le blé réel dans les éleveurs ruraux, et un peu dans les éleveurs-terminus; mais dès que le report est fait, nos frais d'entreposage arrêtent, parce que nous leur livrons le blé réel.

D. Ce report constitue les frais de garde, l'entreposage?—R. Oui.

M. Quelch:

D. Connaissez-vous le pourcentage du blé livré aux éleveurs ruraux et le pourcentage de celui livré à d'autres organisations en 1941?—R. En 1941?

D. Oui.—R. Je vous procurerai ces chiffres.

D. Auriez-vous l'obligeance de trouver ceux pour 1939, 1940 et 1941?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. DIEFENBAKER: Nous en sommes maintenant arrivés à la question des frais de courtage, et nous faisons aussi bien de les examiner et obtenir des renseignements à leur sujet ou non. Prenez la pièce "C"; elle n'est pas paginée.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Diefenbaker, parlez-vous du rapport?

M. DIEFENBAKER: Je veux m'enquérir de cette affaire des frais de courtage dont on a parlé. Nous ferions aussi bien de savoir ou nous nous acheminons.

Le PRÉSIDENT: Je voulais simplement faire observer, que nous avons essayé d'en arriver à une direction, ordonnée et méthodique de nos délibérations, et je pense que M. Findlay va parler de l'état financier, et M. McIvor sera là pour lui prêter main-forte. J'espérais terminer l'examen des opérations générales de la Commission avant de nous attaquer au numéro suivant inscrit à l'ordre du jour. Pouvons-nous en finir avec la méthode générale de la manutention du grain avant d'examiner les détails?

M. QUELCH: Allez-vous vous occuper du contingentement des cultivateurs maintenant ou plus tard?

Le PRÉSIDENT: Plus tard, je crois. Je me ferai un devoir de m'en souvenir. Je crois que vous désirez le discuter.

M. DIEFENBAKER: Si le président nous passait une copie de cet ordre du jour, nous saurions exactement quel ordre suivre, mais il est bien entendu que si le témoin est autorisé de se retirer, il sera rappelé plus tard.